

DIRECTION DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Direction adjointe gestion des établissements et services

AVIS RENDU PAR LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL À PROJET MÉDICO-SOCIAL DU 23 SEPTEMBRE 2016 RÉFÉRENCÉ DPAPH N° 2016-01 RELATIF À LA CRÉATION DE 250 PLACES EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

AVIS RENDU PAR LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL REUNIE LE 23 SEPTEMBRE 2016

Référence : avis d'appel à projet DPAPH n°2016-01 publié au recueil des actes administratifs du Département le 15/03/2016

Objet : création de 250 places en résidence autonomie

La commission donne l'avis de classement suivant :

- 1 - Association pour l'Entraide, le Partage et la Solidarité (A.P.E.P.S.) à Marseille 11e arrt
- 2 - Association Les Terrasses de Saintes aux Saintes-Maries-de-la-Mer
- 3 - SAS Le Bregadan à Cassis
- 4 - Association Habitat Pluriel à Miramas
- 5 - SAS SOGEPOLI à Marseille 10e arrt
- 6 - SARL Saint Louis à Salon de Provence
- 7 - SAS GROUPE HERMES SANTE à Marseille 12e arrt
- 8 - Association Les Jardins de la Sainte Victoire à Fuveau
- 9 - Association Les Salins du Lion à Vitrolles
- 10 - Association Croix Rouge Française à Salon de Provence
- 11 - Association EDENIS à Marseille 14e arrt
- 12 - Association La Pierre Angulaire à Marseille 15e arrt

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise par le Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Cet avis est publié au recueil des actes administratifs du Département et sur le site internet du Département.

Fait à Marseille, le 23 septembre 2016

La Présidente de la Commission,
M^{me} Sandra DALBIN

* * * * *